

Article 1 - Dispositions générales

Les conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre ATLANTIC QUAD et son client. Les deux parties les acceptent sans aucune réserve et renoncent de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment de ses propres conditions générales d'achat. Ce contrat est soumis au droit français.

Article 2 - Informations sur les produits

Les descriptifs et photos dans les documents (catalogue, prospectus, tarifs...) sont réputés non contractuels et ne créent pas une obligation pour ATLANTIC QUAD de livrer des produits strictement conformes. Toutes modifications, adjonctions ou améliorations tant dans l'ensemble que dans le détail restent notre droit absolu sans recours possible pour l'acheteur. Les dimensions, couleurs, poids et matériaux bénéficient des tolérances d'usage lors de leur fabrication.

Article 3 - Offre de prix

Les offres faites par ATLANTIC QUAD oralement ou téléphoniquement ne constituent aucun engagement tant qu'elles n'auront été confirmées par écrit. Les offres ne sont valables que pendant une durée de 1 (un) mois. ATLANTIC QUAD se réserve le droit de modifier le tarif sans préavis. Toutefois, les commandes en cours à la date de modification dudit tarif seront facturées aux prix du tarif en cours au jour de la passation de la commande afin de ne pas pénaliser les clients.

Article 4 – Commande

La commande peut se faire par tout moyen à convenance du client. Le client est tenu de fournir toutes informations nécessaires à la livraison : nom, prénom, adresse, étage, téléphone...

Attention : en cas d'erreur de la part du client dans l'adresse qu'il nous a fournie, les frais de réexpédition seront à sa charge.

Les informations enregistrées lors de la commande sont considérées comme valant preuve des transactions conclues entre ATLANTIC QUAD et son client. ATLANTIC QUAD s'engage à honorer les commandes reçues dans la limite des stocks disponibles et à défaut de disponibilité de l'article, d'en informer au plus vite le client.

Article 5 – Confirmation

ATLANTIC QUAD accuse réception de la commande au client par tout moyen à sa convenance. La commande du client ne sera considérée comme acceptée qu'après sa validation par ATLANTIC QUAD.

Article 6 – Prix

Les prix indiqués par ATLANTIC QUAD s'entendent net toutes taxes comprises (TTC) livrés, sauf conditions particulières. Ces prix sont garantis sous réserve de modification du taux de la TVA.

Les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Toutefois, les commandes en cours à la date de modification dudit tarif seront facturées aux prix du tarif en cours au jour de la passation de la commande afin de ne pas pénaliser les clients. Une facture détaillée, servant le cas échéant de garantie, vous sera adressée avec la livraison.

Article 7 – Paiement

Il n'y a pas d'escompte pour paiement anticipé. Nos ventes sont faites au comptant à notre siège ou par le biais d'un site de paiement sécurisé, sauf stipulation contraire.

Article 8 – Livraison et Assurance

Toute livraison fait l'objet de conditions particulières dont le client sera informé lors de la passation de commande. ATLANTIC QUAD ne saurait être mis en cause et tenu pour responsable des conséquences de tous événements échappant à sa volonté qui tendraient à retarder ou empêcher la livraison de la commande.

La livraison n'inclut pas la mise en service et le montage final du produit.

Les retards de livraison ne peuvent en aucun cas avoir pour conséquence le versement de dommages et intérêts au profit du client. Le client s'engage à prendre livraison des marchandises à l'adresse qu'il a indiquée lors de la commande.

Le mode d'expédition par poste (hors machines) figurant sur le bon de commande est par défaut un envoi en colissimo recommandé avec remise en main propre.

Aucune réclamation ni indemnisation ne pourra être demandée à ATLANTIC QUAD en cas de non livraison du colis, à partir du moment où ATLANTIC QUAD apporte la preuve du dépôt du colis à la Poste (hors machine), et que le résultat du suivi du colis est positif jusqu'au bureau de poste du destinataire.

Article 9 - Réception des marchandises

Le client s'engage, après ouverture et vérification du contenu du ou des colis, à signer le récépissé de livraison le cas échéant.

En cas de problème, colis fracturé, produits manquants ou détériorés..., le client portera toutes réserves correspondantes aux observations constatées sur le récépissé de livraison, fera co-signer le livreur et conservera un exemplaire du document.

Ces réserves doivent être très précises pour être prises en compte et donner lieu à un remplacement. En cas d'avarie de transport, le client doit refuser le produit endommagé au livreur et indiquer " Refus pour avarie " sur le récépissé de livraison faute de quoi tout recours contre ce dernier serait impossible.

Par la signature du récépissé de livraison en dehors de réserves précises, et l'acceptation des produits, le client reconnaît avoir reçu la marchandise dans un état lui donnant toute satisfaction. Dès lors, toute réclamation liée à l'état des produits livrés ne pourra être reçue.

En cas de non souscription à l'assurance livraison, les marchandises sont transportées aux risques et périls du destinataire.

Article 10 – Garantie et Retour

Conformément à l'article L.121-20 et suivants du Code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de 7 jours ouvrables à compter de la date de livraison de la commande, pour retourner tout article ne lui convenant pas et demander l'échange ou le remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour.

Le choix et l'achat d'un produit sont placés sous l'unique responsabilité du client. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits notamment pour cause d'incompatibilité du matériel sur des pièces "non origine", ne peut donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité de ATLANTIC QUAD sauf dans le cas d'un vice caché avéré ou d'exercice du droit de rétractation.

Tout retour de produit doit se faire avec notre accord écrit. Le matériel devra nous être retourné INTEGRALEMENT NEUF ET DANS SON EMBALLAGE D'ORIGINE. Le non respect de cette clause entraînera le refus systématique de la reprise du matériel. Le consommateur en sera averti, et les frais de réexpédition seront à sa charge.

Le matériel refusé sera renvoyé à réception du règlement du coût du transport et de l'emballage. A défaut du paiement par le consommateur des frais de retour, le matériel restera en dépôt à sa disposition pour enlèvement par tout moyen à sa convenance.

ATLANTIC QUAD garantit les produits dans les mêmes conditions que le fabricant d'origine, c'est à dire "garantie pièces". Cette garantie ne couvre pas les casses ou dommages causés par une mauvaise utilisation, de négligences, de défaut de surveillance ou d'entretien de même que les avaries résultant de l'usure normale des pièces.

En cas de vice caché, nous spécifions que nous ne fabriquons pas les produits et que nous ne nous obligeons de ce fait à aucune garantie (article 1643 du code civil). Cependant, nous interviendrons aimablement auprès de l'importateur. Le remplacement intervenant dans le cadre de la présente garantie de pièces défectueuses, n'a pas pour effet d'ouvrir un nouveau délai de garantie.

Il est rappelé que la garantie suppose que le client ait honoré ses engagements financiers envers ATLANTIC QUAD et qu'il l'utilise de façon normale conformément à la notice d'emploi et d'entretien du produit. Nous déclinons toute responsabilité s'il n'en est pas ainsi.

Article 11 – Responsabilité

Nous ne pouvons être tenu pour responsable de dommages matériel, immatériel, corporel ou de toute autre nature causés par une mauvaise utilisation ou manipulation des produits.

Notre responsabilité sera limitée au montant de la commande et ne saurait être mise en cause pour de simples erreurs ou omissions dans la présentation des produits.

ATTENTION, les modèles non homologués pour une utilisation sur voie ouverte à la circulation sont conçus pour une utilisation spécifique en circuit fermé. Veuillez vous assurer de la prise en charge de votre assurance lors de l'utilisation de ce type de produit.

Une conduite risquée et négligente peut aboutir à des blessures graves, et un équipement de sécurité est vivement conseillé (casque, lunettes, gants, protections de coudes, genouillères et bottes). Une utilisation par des enfants doit se faire sous la haute surveillance des parents.

Article 12 - Droit applicable et compétences

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

Les litiges entre ATLANTIC QUAD et ses clients sont de la compétence du tribunal de Nantes, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

ATLANTIC Quad
Rue de la grande Courbes
ZI Beau Soleil - 2
44450 St Julien de Concelles

E-mail : contact@quadextreme.fr

Site : www.quadextreme.fr

Les conditions générales de vente sont à retourner complétées avec votre commande

Mention : lu et approuvé

Nom et signature du client